



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpa-congo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne.

NUMERO 005 - juillet - août 2010

Gratuit



Union Européenne



Éditorial

Jouer effectivement son rôle citoyen

Après 25 ans de négociations avec les institutions de Bretton Woods, le Congo a accédé au point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE), précisément le 27 janvier 2010. Les Organisations de la société civile en participant, tant bien que mal, à l'élaboration du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), ont contribué à ce succès.

L'on se souvient que la présence des acteurs non étatiques dans le processus de mise en place du DRSP a été une des conditionnalités prononcées par les partenaires au développement, pour garantir la crédibilité de ce document.

En 2004, au moment de la publication de la première version du DSRP, l'encours de la dette extérieure était estimée par la Banque mondiale à 5,5 milliards dollars US, environ 3000 milliards de FCFA. Aujourd'hui, le pays bénéficie des annulations de cette dette par les créanciers membres du Club de Paris notamment la France, l'Italie, la Suisse, les Etats Unis, qui ont annulé environ 1530 milliards de FCFA.

Les ressources ainsi générées sont à affecter, directement, dans les services sociaux de base (santé, eau, électricité, éducation, infrastructures, etc.) dont on sait qu'ils sont dans un état de délabrement avancé.

Il y a lieu de penser, maintenant, à la manière dont les organisations de la société civile pourraient s'investir dans la phase d'exécution de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Fort de leur crédibilité et de leur présence auprès des populations, les OSC sont, en principe, des intermédiaires indispensables à la réalisation de ces projets sociaux. Pour cela, il est important que s'instaure, de plus en plus, et de mieux en mieux, les espaces de concertation tant entre OSC qu'entre OSC et pouvoirs publics.

La Rédaction

Moctar DIALLO, Coordinateur du PROJEG
(PCPA Guinée)

« La concertation est la seule démarche pouvant permettre les sorties de crise dans nos pays »



(P.3)

André HOMBESSA, ancien ministre de l'Information, Jeunesse et Sports, Education populaire, Culture et Arts

« La société civile pourrait suggérer que la première année du deuxième cinquantenaire (15 août 2010 – 15 août 2011) soit celle de la réflexion »

(P.11)

Monseigneur Anatole MILANDOU, Archevêque de Brazzaville

« Le cinquantenaire est un jubilé, ... nous avons à prendre des résolutions de nous orienter vers de nouvelles façons de faire »

(P.12)

Annulations de la dette extérieure du Congo

Des fonds pour les secteurs sociaux

(P.9)

COMMUNIQUER C'EST CRÉER LE DIALOGUE CHAQUE JOUR

Bilan du Fonds d'appui aux projets (FAP)

Mieux fonctionner pour réussir

Le bilan final des projets financés par le FAP du PCPA a permis de prendre assez de recul sur les pratiques développées par les associations bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets. Ce bilan a permis aussi de tirer les premières leçons de ce premier appel à projets.

Deux points essentiels marquent ce bilan : les faiblesses persistantes et les avancées accomplies par les organisations de la société civile financées par le Fonds d'appui aux projets.

Des avancées ont été accomplies, pour consolider les acquis ou pour améliorer les pratiques.

Les Osc ont amélioré leurs connaissances des besoins dans leurs zones d'actions. Cela leur a aussi permis d'améliorer leur ancrage local/social.

Dans le cadre des projets conséquents, les Osc ont réussi à améliorer leurs outils et/ou modes opératoires, contribuant ainsi à développer leurs capacités d'action dans le service aux populations ou dans l'appui aux groupes de base.

Les Osc ont réussi à nouer des liens avec les pouvoirs publics locaux. Les autorités rencontrées ont pris conscience de la capacité de ces Osc à se positionner, en complément des pouvoirs publics.

Le dialogue OSC – Pouvoirs publics

Une des réussites marquante du PCPA a été que les Osc ont appris à poser les bases du dialogue qu'elles souhaitent établir avec les pouvoirs publics et qui de-

vrait être construit entre elles. Dans le cadre de ces projets, les collectifs et/ou réseaux ont appris à connaître les problématiques autour desquelles elles doivent de dialoguer.

Les diagnostics initiaux réalisés en première activité ont servi à cela.

Améliorations sur le plan institutionnel pour aller au bout de cette concertation

Les collectifs et réseaux qui ont mis en œuvre des programmes d'actions communes ont été gênés par leurs dysfonctionnements internes. Ces collectifs et réseaux ont aussi été moins performants, à cause des faiblesses d'animation en interne. Ceci a été, principalement, dû à l'absence d'un organe exécutif suffisamment force de proposition capable d'identifier, structurer et mobiliser les membres, pour mettre en œuvre des actions. Le passage à l'action pour les « plus petites »

OSC est une bonne intention, mais les relations entre ces deux catégories d'acteurs ont été difficiles à construire.



Une séance de sensibilisation du CJJ

Encore du chemin à faire...

Des progrès ont été constatés, au niveau d'un nombre restreint des OSC considérées comme « les plus constantes ».

D'autres, par contre, sont loin d'avoir essayé de se donner des chances de faire un saut qualitatif (sur le plan de leur organisation interne), à l'occasion du Fonds d'appui projets. Elles ont été victimes de leurs dysfonctionnements internes. Leurs organes dirigeants ont été peu impliqués, sinon jamais, dans le projet. Il faut dire que

la majorité des OSC n'ont pas communiqué sur le projet. Et pour cause, le manque de cadre ou de dispositif de prise de décision, l'inopérationalité du contrôle interne,

le manque de transparence, etc.

Cela a nui au pilotage d'ensemble des projets, y compris à la possibilité, pour elles, d'anticiper les retards constatés, d'identifier les apprentissages dont elles avaient besoin pour rendre lisibles les évolutions à faire.

La mise en œuvre des projets, financés par le Fonds d'appui projets, a révélé l'absence de cadre opérationnel, clair, au sein de plusieurs OSC : stratégie d'intervention non définie (souvent les OSC ne savaient pas qu'elles devaient avoir une idée relativement précise des enjeux des actions menées), règles (secteurs, thématiques, etc.) et outils d'action (types d'activités, métiers internes, notamment) peu précisés.

À cela s'est ajoutée une faible utilisation des ressources

humaines internes. Les rôles des intervenants n'ont pas été clairement répartis (qui fait quoi ? quand ? qui supervise ? qui anime ?, etc.).

De même, il y a eu peu de recours à de l'expertise externe suffisamment soutenue pour accompagner les choix techniques des réalisations.

Bilan peu concluant sur les initiatives collectives ponctuelles

Lors de la phase I du PCPA, une des priorités avait été de faciliter la construction de relations de partenariat entre OSC de « calibres » différents, pour aider à faire progresser celles dites les plus faibles. La catégorie de projets dits Initiatives collectives ponctuelles, financées par le FAP, devaient aider à construire ces partenariats, pour faciliter les apprentissages mutuels et mettre en place des habitudes de collaboration, notamment sur les mêmes thématiques et les mêmes territoires.

À l'issue du bilan final, on a vu que l'expérience s'est avérée peu concluante. Le FAP n'a financé que deux initiatives collectives ponctuelles. Ce qui montre que peu d'OSC ont eu envie de travailler ensemble.

Reiye GANDZOUNOU

Déconcentration de la Cellule exécutive

Six animateurs locaux ont été recrutés

Ils sont six animateurs locaux dont 2 femmes qui ont été recrutés par le Programme concerté pluri-acteurs, à l'issue du test écrit du 18 et des entretiens des 19 et 20 août 2010.

Les animateurs locaux mettent en œuvre les activités dans tous les départements d'exécution du programme. Ces animateurs seront placés sous la responsabilité de la Coordinatrice du Programme et auront pour principales tâches : la gestion administrative et financière, la gestion sociale du département, le suivi des membres ainsi que de leurs activités et l'accompagnement des projets. Ils seront les principaux responsables du département pour le PCPA. Ont été recrutés et affectés : Claude Gervais MALELA SOBA et Marcel LOUMOUAMOU, à Brazzaville; Mesmin BIKOUTA, dans le Niari; Denis Bertrand OBA, dans les Plateaux ; Lydie NKOUKA, à Pointe-Noire et Suzanne ILOKI, dans la Sangha.

Olga Mireille KABANABANDZA

Moctar DIALLO, Coordinateur du PROJEG (PCPA Guinée)

« La concertation est la seule démarche pouvant permettre les sorties de crise, dans nos pays »

La concertation est à la base des victoires de la société civile guinéenne. Moctar DIALLO, Coordinateur national du PROJEG (PCPA Guinée), qui était en mission à Brazzaville, du 20 au 23 août 2010, le dit dans cette interview. Il parle, aussi, du Fonds d'appui aux projets (FAP), tel qu'il se réalise au Congo et en Guinée. Moctar DIALLO présente, en outre, le fonctionnement du PROJEG.

Au centre de la mission, il y a eu la séance de travail avec la Commission Fonds d'appui Projets du PCPA Congo. De quoi s'est-il agi ?

Et quelles sont les conclusions que vous tirez de cette séance ?

Je suis au Congo dans le cadre des «échanges Inter PCPA». Ces échanges ont été lancés lors de la première Assemblée Générale du PROJEG (PCPA/ Guinée) en Avril 2008. A cette assemblée générale, ont pris part les PCPA de l'Algérie, du Maroc, du Cameroun, de la Roumanie, ainsi que du Congo, représenté par Paul KAMPA-KOL.

Cette rencontre avait demandé qu'il y ait un échange d'expertise entre les PCPA, mais aussi de construction de partenariat autour d'enjeux régionaux et internationaux comme les problématiques liées aux questions des ressources minières ou des industries extractives, de la corruption ou de la participation de la jeunesse dans la formulation des politiques publiques nationales et locales.

La Guinée et le Congo sont deux PCPA qui ont sensiblement le même âge et qui viennent de passer par la même étape qu'est «l'évaluation à mi-parcours».

Cette étape, en Guinée, a permis au «collectif» constitué par les membres du Programme, la gouvernan-

ce à travers le Comité de pilotage et l'Assemblée générale ainsi que l'équipe exécutive de procéder à une revue en :

questionnant les pratiques du Programme, au regard de ses principes et valeurs ; revoyant la pertinence de ses enjeux en lien avec le contexte et l'environnement du Programme et en interrogeant aussi son dispositif d'intervention et ses outils de mise en

construction et de renforcement de dynamiques de la société civile sur des enjeux nationaux ; d'accompagnement de concertations entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile pour la mise à disposition de services dont les populations ont besoin. Cette évolution que doit connaître le fonds devra être négociée et partagée avec l'ensemble des membres du PCPA Congo.



Moctar DIALLO

œuvre dont le Fonds d'appui.

La même conclusion tant pour le Congo que pour la Guinée

Il s'agit de réfléchir, sur comment faire du fonds d'appui un outil qui permette au Programme d'atteindre les résultats qu'il s'est assignés.

A ce niveau, je pense que le Congo est sur des options assez intéressantes, car le Programme positionne, entre autres, le fonds d'appui en tant qu'outil de

Et la gestion du fonds d'appui à travers ses procédures et son dispositif, doit être autant que possible, des moments pour démontrer la transparence et la démocratie dans les prises de décision.

Elle doit aller dans le sens de créer la confiance entre les acteurs et les responsabiliser dans les décisions, afin qu'elles soient légitimes.

Le PROJEG a également un FAP, pouvez-vous en parler ?

Le PROJEG a un fonds d'appui dont l'enveloppe correspond à environ 50% du budget du Programme. Ont accès à ce fonds, toutes organisations membres ou pas du PROJEG, constituées en consortium c'est-à-dire un groupe comprenant, au moins, trois organisations.

Le consortium se choisit une organisation dite «porteuse» qui sera éventuellement l'organisation contractante avec le PROJEG, si l'accord de financement est donné par le Comité de pilotage (Copil). Les organisations peuvent soumettre leurs propositions d'actions ou projet, tout au long de l'année. Ces propositions sont examinées à trois niveaux :

le coordinateur régional du PROJEG qui vérifie l'éligibilité de l'action, sa faisabilité et la cohérence du budget ;

le comité d'instruction régional qui émet des avis sur la base de critères qui vérifient la pertinence de l'action par rapport aux objectifs du PROJEG, des enjeux locaux et sa cohérence avec le projet associatif des organisations membres du consortium;

le comité régional d'instruction est constitué par le Coordinateur régional du PROJEG et des représentants de cinq organisations élus par un collège régional, peuvent s'y ajouter un ou deux représentants de l'administration locale.

Ce comité n'a pas à déci-

der, quelle proposition soutenir ou pas.

Le Groupe Mixte

Il est constitué de quelques membres du Copil, du Secrétariat exécutif, de représentants du Service d'Appui et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France et de l'Assistant technique en appui aux organisations de la société civile guinéenne. Le Groupe Mixte analyse l'ensemble des propositions d'actions ou projets provenant des quatre régions naturelles de la Guinée et de Conakry (la capitale).

Chaque proposition d'action ou projet est accompagnée d'une fiche qui mentionne les avis du comité régional d'instruction.

Le Groupe Mixte retient les actions qui lui semblent les plus pertinentes, au regard des objectifs du PROJEG et des contextes national et locaux. Les actions retenues par le Groupe Mixte sont soumises au Copil qui est la seule instance habilitée à prendre la décision sur les actions à financer par le PROJEG.

Les décisions prises par le Copil sont communiquées lors des sessions des collèges régionaux par un membre du Copil, appuyé par le Coordinateur régional.

Les consortiums dont leurs actions n'ont pas été retenues peuvent demander les raisons qui ont été à l'origine du rejet de leurs propositions d'action.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

La prochaine session du Comité de pilotage amorcera une importante réflexion

La procédure d'utilisation du FAP qui repose sur l'appel à projets ainsi que le processus d'instruction avec les différents niveaux, décrits ci-dessus, seront entièrement revus avec les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PROJEG. Cette revue se fera dans le cadre d'un affinement des orientations du PROJEG et d'une élaboration de la stratégie de leur mise en œuvre qui permettra de définir la place du

FAP et d'autres outils de mise en œuvre.

Cette réflexion sera amorcée lors de la prochaine session du Copil qui se tiendra à Paris, du 27 Septembre au 1^{er} Octobre 2010.

Le PROJEG, ce sont les quatre régions de la Guinée donc le territoire national, comment est-il représenté dans ces régions ?

Le secrétariat exécutif ou l'équipe exécutive du PROJEG, a une représentation à travers ses coordinateurs dans les quatre régions naturelles (Haute, Moyenne, Basse Guinée, Guinée Forestière) et la Région Spé-

cial de Conakry. Les Coordinateurs s'appuient sur des collèges régionaux qui sont des espaces de rencontre des Osc, des élus locaux, de l'administration locale. Les membres des comités d'instruction régionaux dont je parlais ci-dessus sont élus lors des rencontres des collèges régionaux.

La concertation est le cheval de bataille pour la deuxième phase du PCPA Congo, quelle est l'expérience du PROJEG en la matière ?

La concertation a été au centre des actions de la résolution de la crise avec l'avènement des militaires au

pouvoir. Le Forum des Forces Vives qui a rendu possible la transition, en Guinée, découle de concertations entre les acteurs majeurs de la vie socio-économique et politique de la Guinée. Le PROJEG a contribué à créer la base du Forum des Forces Vives, à travers des concertations entre les composantes les plus structurées de la société civile guinéenne que sont : le Conseil National des Organisations de la société Civile Guinéenne (CNOSCG) qui compte plus de deux cents réseaux et plateformes ainsi que les ordres des médecins et des avocats et l'Inter-Centrale

Syndicale qui regroupe les deux centrales syndicales les plus puissantes. La plateforme regroupant ces deux grands acteurs, porte la dénomination du «Mouvement Social Guinéen». La concertation est au cœur de la stratégie d'intervention des PCPA. Concertations entre acteurs de la société civile, entre sociétés civiles et pouvoirs publics tant au Nord qu'au Sud. La concertation est la seule démarche pouvant permettre les sorties de crise, dans nos pays.

Propos recueillis par :
Justin Ducker MAMBIKI

Interview express

Madame Rose Belle DA SILVA-RODRIGUES, Ancienne Attachée de Coopération à l'Ambassade de France au Congo

Combien de temps avez-vous passé au Congo ?
Depuis juin 2006, 4 ans et 3 mois.

Quel bilan faites-vous de votre mission ?

Plutôt positif. Surtout au niveau des avancées, en matière de sensibilisation, de mobilisation et de structuration de la société civile, même s'il reste encore beaucoup à faire...



Mme Rose Belle
DA SILVA RODRIGUES

Comment scrutez-vous l'avenir de la société civile congolaise, aux côtés de laquelle vous avez beaucoup travaillé ?

Je pense que l'avenir du Congo repose sur elle. Elle doit se renforcer, se structurer en réseaux, pour être plus responsable et plus

efficace, face à un Etat démissionnaire au niveau des secteurs sociaux. Elle doit,

absolument, développer les partenariats et les échanges d'expériences avec les sociétés civiles du Nord, mais aussi avec celles des autres pays africains, qui ont énormément de savoir-faire dans beaucoup de domaines.

Vers quels horizons allez-vous exactement ?

J'espère pouvoir poursuivre ma carrière dans le domaine de la coopération décentralisée et continuer, ainsi, à aider les sociétés



La toile remise à Mme DA SILVA RODRIGUES par le PCPA

civiles du Sud, depuis la France.

Vous quittez le Congo, auriez-vous un message à l'endroit de ceux qui ont collaboré avec vous ?
Maintenez le cap !

JDM.

Prise de fonction des animateurs locaux

Les six animateurs locaux de la Cellule exécutive du PCPA ont participé à leur première activité. L'atelier d'imprégnation, organisé à leur intention, du 8 au 11 septembre 2010, marque, en effet leur entrée en fonction. Pendant les quatre journées, les nouvelles recrues de la Cellule exécutive se sont imprégnées des objectifs, de l'organisation et du fonctionnement du PCPA. Ces animateurs ont participé à l'élaboration des supports de travail et du planning des activités de l'année 2010.



Les animateurs locaux dotés d'ordinateurs

« Les animateurs ont eu des outils nécessaires pour être sur le terrain. Ils ont des bons pré-requis. Ce qui prouve que le recrutement a été fait selon les règles de l'art donc avec des critères bien définis. Nous sommes satisfaits. Le feedback sera d'un bon niveau », déclare Alain Francis MBEMBA, Responsable de la Formation et de l'Animation au sein de la Cellule exécutive du PCPA.

L'atelier d'imprégnation a été d'une grande importance, à tel point que les animateurs ont pu prendre la mesure de leur tâche.

Lydie NKOUKA, Animatrice à Pointe-Noire, affirme : « Notre action apportera un changement, significatif, aux associations. Nous savons que le PCPA amorce une phase très technique avec des challenges spécifiques. La concertation ? Voilà un autre défi à relever. Il faut dire que, tant que la société civile ne s'organise pas, il est bien difficile qu'elle arrive à tirer sur la sonnette d'alarme, fasse des propositions judicieuses pour les objectifs du millénaire et la lutte contre la pauvreté ».

Claude Gervais MALELA SOBA

Centre préscolaire communautaire de l'AED : 100 enfants des familles moins nanties bénéficient de l'éducation

L'éducation est un droit pour tous, malheureusement plusieurs enfants n'en bénéficient pas, par rapport au statut socio-économique des parents. Ce fait est très remarquable au niveau de la petite enfance surtout qu'au Congo le préscolaire n'est pas gratuit. C'est dans ce sens que l'Association Action des Educatrices pour le Développement (AED) a placé une garderie communautaire dans le quartier Massina (arrondissement 6), à Brazzaville, pour y accueillir les enfants dont de 3 à 5, issus des familles moins nanties.

Ouverte en 2000, grâce à l'appui financier du Programme de Micro projets en milieu urbain (PMRU), la garderie de l'AED qui fait partie du projet « lissanga » n'a démarré, effectivement, ses activités qu'en 2008, avec le financement de l'Union européenne, à travers le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET).

A travers ce centre, l'Action des Educatrices pour le Développement mène des activités sur la formation des animatrices, l'éducation, la sensibilisation, au sujet des compétences de la vie courante, la garde partielle des enfants, l'éducation des parents, l'orientation des parents plus vulnérables sur les activités génératrices de revenus. C'est aussi un espace des jeux et de sport pour les enfants.

Ainsi, l'AED assure l'encadrement des enfants des familles moins nanties, stimule l'éveil de la petite enfance, facilite l'intégration scolaire des enfants au cycle primaire, et allège la pénibilité des parents, en gardant les enfants dans un milieu sain et sûr.

Ce centre préscolaire de l'AED fonctionne en partenariat avec la Mairie de l'arrondissement 6 Mfilou et le Comité du quartier Massina.

Bernadette MIASSOUASSOUANA

AED : des populations autochtones de Mayama formées au maraichage, à la vannerie et à la confection des nattes

L'Action des Educatrices pour le Développement (AED) fait de la lutte contre la pauvreté une priorité, afin de permettre aux populations les plus vulnérables d'acquérir des compétences, pour être capables d'exercer une activité génératrice de revenus, pour accéder à une autonomisation socio-économique. Des peuples autochtones du district de Mayama, dans le département du Pool ont ainsi reçu une triple formation, dans le cadre du maraichage, de la vannerie et de la confection des nattes. L'AED, par cette formation, a ouvert la voie à ces populations pour s'organiser autour des activités génératrices de revenus. Ils ont ainsi été formés sur les techniques du maraichage et organisés en groupement de production-vente, en vue de se prendre en charge.

Les autochtones formés ont reçu de l'équipement pour la pratique et le fonctionnement de leurs groupements spécialisés.

Cet appui des initiatives locales des populations autochtones a été possible grâce au soutien financier du Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, avec le partenariat du district de Mayama.

B.M.

L'association femme plus du Congo

Plaidoyer pour l'avant-projet de loi des personnes vivant avec le VIH

«*Nous sommes toujours l'objet de discrimination et de stigmatisation. Jusqu'à quand, attendrons-nous, cette loi qui nous protège*»? S'interroge Blandine Annette Sita, enseignante vivant avec le VIH et présidente de l'association femme plus du Congo. C'était à l'issue d'une série de descentes auprès des associations, dans le cadre de la vulgarisation de l'avant-projet de loi portant protection des personnes vivant avec le VIH, à Brazzaville.

En novembre 2004, afin de disposer des informations fiables sur la situation des personnes vivant avec le VIH nous a fait savoir Blandine Sita, «une étude a été réalisée sous l'égide du ministère de la justice et des droits humains. Les résultats de cette étude sont inscrits dans un document intitulé : «Analyse situationnelle de la discrimination et de la stigmatisation envers les personnes vivant avec le VIH et les femmes victimes de violences sexuelles».

Cette étude a bel et bien confirmé que les personnes vivant avec le VIH sont victimes de discrimination et de stigmatisation dans leur famille (langage haïeux, rejet, abandon), en soins, divulgation du statut sérologique relatif au VIH, sur le lieu de travail (licenciement ou refus d'avancement du fait du statut sérologique relatif au VIH)».

C'est donc sur la base des résultats de cette analyse et en se fondant sur les exigences de la communauté internationale, en la matière, que les juristes ont rédigé ce document qui comporte 6 titres pour 61 articles.

Selon la présidente de l'association femme plus du Congo, «malgré cette analyse et les résultats obtenus, très peu d'actions



Vue partielle de la salle

appuyer le processus d'adoption de la loi. Cette action de plaidoyer sur la dignité des femmes séropositives est menée grâce au partenariat que l'association a noué avec Action Global Fund for women's.

«Il est temps pour que la femme séropositive fasse entendre sa voix. Nous n'allons pas attendre que le ciel s'ouvre pour nous. La question des droits et devoirs nous concerne tous.

Si nous connaissons nos droits nous serons à mesure d'élever nos voix», a dit Blandine Sita.

Des recommandations ont été rédigées

Les femmes séropositives recommandent au gouvernement d'appuyer le processus d'adoption et la promulgation, le plus rapidement possible, de l'avant-projet de loi portant protection des PVVIH.

Ces recommandations prévoient aussi la mise en place de bons mécanismes de prévention d'accidents, d'exposition au sang et autres liquides biologiques, que les victimes de ces accidents aient également une protection juridique. Les personnes vivant avec le VIH devront elles aussi être actrices principales de la vulgarisation de cette loi, une fois adoptée et promulguée.

Esther PABOU-M'BAKI

AJID crée l'ADEFÉJ pour la formation et l'emploi des jeunes

L'Association des Jeunes pour l'Innovation au Développement (AJID) a créé, le 10 mars 2010, en partenariat avec les pouvoirs publics, les pouvoirs locaux, le privé et les individualités, à Pointe-Noire, l'Agence départementale pour l'emploi, l'éducation et la formation des jeunes (ADEFÉJ).

La création de l'ADEFÉJ est, en quelque sorte, une réponse aux difficultés actuelles sur le marché de l'emploi. C'est aussi, pour l'AJID, une manière d'apporter sa pierre à l'édifice et d'asseoir un dialogue avec les partenaires au développement.

Les jeunes en quête de l'emploi sont dans un contexte tel que les moyens de la politique leur font défaut.

Les difficultés d'insertion sociale des jeunes, du fait de la grave crise de l'emploi qui mine le Congo, depuis des décennies, ne leur laisse pas assez de possibilités de se prendre en charge, ainsi que d'acquérir leur indépendance socioéconomique par le travail.

Le désœuvrement qui frappe la jeunesse (diplômés sans emploi, rebuts du système éducatif, jeunes non scolarisés, etc..) constitue le facteur premier de sa vulnérabilité, face aux différents fléaux sociaux.

Ainsi, tous ces phénomènes qui se développent dans un contexte de pauvreté ne peuvent être atténués que si les pouvoirs publics, les autres acteurs nationaux et les partenaires au développement conjuguent leurs efforts pour la mise en œuvre des politiques d'insertion socio-économique ciblées et réalistes. Ce tableau interpelle plus d'un, dans le processus de construction



Echange des parapheurs entre Roger Franck MATOKO et Le Directeur départemental de la Jeunesse de Pointe-Noire

du pays. Ce, au regard des enjeux de l'heure, notamment l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) donnant au Congo de multiples avantages et d'opportunités

œuvre des politiques en faveur des jeunes. Pour atteindre ces objectifs, la plate-forme a défini des thématiques parmi lesquelles :

l'Education et l'Emploi ;
l'Economie sociale et solidaire ;
la Formation et l'insertion professionnelle ;
la Citoyenneté ;
la Protection de la nature et l'environnement ;
la Prise en charge psychosociale.

Cette agence va mener des activités de plaidoyer et de lobbying en faveur de l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes. Actuellement, le plaidoyer sur les stages vacances est en cours, une équipe est à pied d'œuvre afin que des délibérations puissent être prises par les conseils départemental et municipal pour que, pendant les vacances de 2011, les élèves soient acceptés en stage dans les entreprises.

L'ADEFÉJ est dotée d'un organe de décision qu'est le conseil d'administration et d'un organe d'exécution : le secrétariat exécutif. Pour les questions de remises à niveau des jeunes, l'ADEFÉJ compte conclure un contrat avec le Centre d'Alphabétisation de l'ANEP Congo. Pour les jeunes qui voudront créer des entreprises, un partenariat est en vue avec la Chambre de Commerce et le Forum des Jeunes Entreprises du Congo. Mais, pour mener à bien son action, l'ADEFÉJ a besoin d'un appui institutionnel.

ce, au regard des enjeux de l'heure, notamment l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) donnant au Congo de multiples avantages et d'opportunités

œuvre des politiques en faveur des jeunes. Pour atteindre ces objectifs, la plate-forme a défini des thématiques parmi lesquelles :

l'Education et l'Emploi ;
l'Economie sociale et solidaire ;
la Formation et l'insertion professionnelle ;
la Citoyenneté ;
la Protection de la nature et l'environnement ;
la Prise en charge psychosociale.

Cette agence va mener des activités de plaidoyer et de lobbying en faveur de l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes.

Actuellement, le plaidoyer sur les stages vacances est en cours, une équipe est à pied d'œuvre afin que des délibérations puissent être prises par les conseils départemental et municipal pour que, pendant les vacances de 2011, les élèves soient acceptés en stage dans les entreprises.

L'ADEFÉJ est dotée d'un organe de décision qu'est le conseil d'administration et d'un organe d'exécution : le secrétariat exécutif. Pour les questions de remises à niveau des jeunes, l'ADEFÉJ compte conclure un contrat avec le Centre d'Alphabétisation de l'ANEP Congo.

Pour les jeunes qui voudront créer des entreprises, un partenariat est en vue avec la Chambre de Commerce et le Forum des Jeunes Entreprises du Congo. Mais, pour mener à bien son action, l'ADEFÉJ a besoin d'un appui institutionnel.

Roger Franck MATOKO

Visite d'inspection de la Banque Mondiale, à Pointe-Noire

La société civile locale a été associée à toutes les étapes

Préoccupée par la modernisation des infrastructures, moteur du développement local et de l'intégration régionale, une délégation de la Banque Mondiale, conduite par la Directrice des opérations pour les deux Congo, Marie Françoise Marie - Nelly, a séjourné, du 29 Août au 1^{er} Septembre 2010, à Pointe-Noire. C'était dans le but de se rendre compte de l'avancement des projets cofinancés par la Banque mondiale et le Gouvernement congolais et les autres partenaires au développement. Au programme de la délégation figurait la visite des infrastructures urbaines liées au Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) ainsi que la séance de travail avec le bureau du conseil municipal et départemental de Pointe-Noire. Prélude à cette visite, une réunion préparatoire s'est tenue le 28 Août 2010, dans un hôtel de la place, présidée par Monsieur Maurice BOUESSO, coordonnateur du projet PEEDU et les acteurs de la société civile conduits par Franck Roger MATOKO, Secrétaire Exécutif de la Coordination des Associations pour le Développement de Pointe-Noire (C.A.D.P.N). Au cours de cette réunion, toutes les stratégies de réception ont été bâties, le programme de la visite de la Directrice des opérations ainsi que les itinéraires à suivre et les sites à visiter.

Les activités du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU), intègrent l'eau, l'électricité, les structures sociales et sanitaires, les marchés domaniaux et les

travaux de voiries à réaliser dans la ville.

Le PEEDU est

un projet participatif qui, dans toutes ses phases : de l'identification jusqu'à la phase actuelle, a toujours associé les acteurs de la société civile, les autorités municipales et les populations, à travers les comités de quartier.

Lors de son entretien avec la société civile, la Directrice a déclaré : « les ONG et associations ont un rôle important à jouer dans ce projet à savoir la sensibilisation des populations à maintenir, en bon état, les infrastructures construites et l'installation et l'accompagnement des comités de développement local, dans la gestion des bornes-fontaines. Vous, les acteurs, devriez toujours travailler avec les autorités municipales et départementales... »

Au cours de la réunion de travail avec le conseil municipal et départemental, le problème de la gestion des déchets, l'absence d'une décharge contrôlée de l'expansion démographique ont figuré parmi les doléances du Maire de la ville. Il convient de relever que la population a triplé en très peu de temps.



Marie Françoise Marie-Nelly

R. F. MATOKO

Congo – Union européenne

Projet PCR : La route de la paix consolidée à travers de projets sociaux

Les crises socio-politiques que le Congo a connues ont fragilisé son tissu socio-économique. La paix, gage de tout développement, a subi, de plein fouet, les affres des guerres. Sa restauration a été faite. L'heure est, actuellement, à sa consolidation ainsi qu'à la reconstruction du tissu socio-économique du pays. Au regard de l'immensité du chantier, le gouvernement seul ne peut parvenir à l'exécuter. Ainsi, par une volonté politique partagée entre le Congo et l'Union européenne, des actions de développement social et humain, susceptibles de renforcer la réconciliation et le dialogue, sont menées dans les départements qui ont été touchés par les conflits (Pool, Bouenza, Lékoumou et Niari). Ces actions sont traduites par le Projet de Consolidation de la Réconciliation, par l'appui aux populations touchées par les conflits (PCR), financé par l'Union européenne.

Ce projet dont la signature de la convention de financement est intervenue, le 11 septembre 2008, dont le démarrage a eu lieu, le 17 septembre 2009 et se clôturera le 30 juin 2013, bénéficie d'une enveloppe de 5 millions d'Euros soit 3.254.775.000FCFA, dans le cadre du neuvième Fonds européen de développement (FED).

L'objectif du projet est de contribuer à la consolidation durable de la paix au Congo ; favoriser la réconciliation et la reconstruction physique et sociale des communautés, par la revitalisation des zones touchées par les conflits et améliorer les conditions de vie des femmes victimes de violences sexuelles.

Le PCR exécute des projets d'infrastructures et socio-culturels dans les quatre départements : Pool, Bouenza, Lékoumou et Niari qu'il couvre. Le projet mène des activités de sensibilisation à la thématique de réconciliation et culture égalitaire, et de renforcement des unités de prise en charge des victimes de violences sexuelles.

Le projet a adopté comme démarche l'approche sensible au conflit dans le processus de planification et de gestion des projets, mais, également, dans le développement de réseaux de bonnes relations et de

dialogue social permanent. Les deux composantes du PCR prévoient une gamme d'activités. La composante « Réhabilitation et Reconstruction », appuie des initiatives dans le cadre de la construction des pistes agricoles en HIMO, de ponts, dalots, radiers, fonçage de puits d'eau, aménagements de source ; l'appui aux AGR ; la relance des activités agropastorales ; la réhabilitation des infrastructures scolaires, sanitaires ; et de la contribution aux kits de réinsertion.

A cela s'ajoutent une autre série d'activités : la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'information, de plaidoyer, en faveur de la culture de paix

(par exemple au « Mbongui », à la radio, télévision, dans les journaux, par des pièces de théâtre et mobilisation sociale) et la production et la diffusion d'outils ; l'élaboration d'un Guide méthodologique et d'un curriculum sur l'éducation à la paix, au dialogue, et à la communication ; l'organisation des ateliers (formation spécialisée) sur la prévention et la transformation des conflits ; le ren-

forcement ou la création des structures de base, de dynamiques communautaires pour la paix (Exemple : Comités locaux de Paix, Club d'éducation civique, jeunes ambassadeurs pour la paix) ; la formation des Jeunes « Ambassadeurs pour la Paix ».

A travers la composante, « Accompagnement psychosocial et Prise en charge des victimes des violences sexuelles », le projet s'oriente à l'appui de

prises rurales.

Les initiatives émanant des communautés et surtout celles fédératrices seront revues et validées, à travers des Comités de Concertation de districts et des Comités départementaux de sélection et validation et en synergie et en complémentarité avec les partenaires, les organisations locales, de proximité, opérationnelles, à bon ancrage social et qui maîtrisent les réalités socioculturelles du terrain.

autorités gouvernementales décentralisées qui réalisent des activités complémentaires.

Le projet a été lancé, officiellement, à Brazzaville, le 19 Mai 2010 et au niveau local, à Kinkala (Pool), le 22 juin 2010 (lancement décentralisé).

Le lancement, dans les départements, de la Lékoumou, du Niari et de la Bouenza a eu lieu, du 27 au 31 juillet 2010, respectivement à Sibiti, Dolisie et Madingou.

Le lancement dans les départements du Projet de consolidation de la réconciliation s'inscrivait dans la démarche de décentralisation, de responsabilisation des acteurs départementaux et surtout dans le processus d'appropriation de ce projet par les, véritables, parties prenantes et bénéficiaires.

A ce jour, les comités de sélection et de gestion départementaux sont en place. Le PCR a tenu sa première réunion du Comité de pilotage, le 27 mai 2010, à Brazzaville.

« Les guerres naissent dans l'esprit des humains, c'est dans les cœurs des humains que doivent être élevées les défenses de la paix », préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO.

Justin Ducker MAMBIKI



Lancement du PCR à Kinkala

la fourniture en équipements et médicaments, à l'organisation d'ateliers (formation spécialisée) sur la prise en charge psychosociale des victimes des violences sexuelles ; à la création d'espaces d'expression, d'animations culturelles, de verbalisation des victimes des violences sexuelles ; à la mise en place de fonds revolving, pour l'appui aux AGR et aux petites et moyennes entre-

Il faut noter que le renforcement des capacités fera partie intégrante de tout partenariat avec ces organisations.

De façon plus générale, le PCR travaille en étroite coordination avec les Services techniques déconcentrés, les organisations de la société civile locales et internationales, les organisations de la coopération bilatérale et multilatérale, et les

Le Conseil de concertation : un mode de gestion inédit

Le Conseil de Concertation est une initiative du gouvernement congolais à travers le Ministère du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement. C'est une structure liée aux plans d'aménagements forestiers des sociétés UFO (Unité Forestière de Ouesso) et CIB (Congolaise Industrielle du Bois) implantées dans la Sangha.

La Sangha compte trois conseils de concertation : le conseil de concertation dans le plan d'aménagement de Kabo et celui de Pokola, pour le compte de la CIB, et le conseil de concertation d'UFO, dans le plan d'aménagement de cette société.

Ces conseils fonctionnent grâce à un financement résultant d'un prélèvement de 200FCFA, par mètre cube de bois exploité. Cet argent est débloqué par les deux sociétés qui le mettent, ensuite, dans un fonds commun, appelé : Fonds de développement local.

Le Fonds de développement local est supervisé par le Président du Conseil départemental avec la participation des Organisations de la société civile, des Communautés des villages, des peuples autochtones, des Directeurs départementaux de la Pêche, du Tourisme, de l'Environnement, et de l'Economie forestière. Le Fonds se réunit en session ordinaire une fois l'an. 85% de ce Fonds sont affectés à l'investissement et 15% au fonctionnement. Le Président du Conseil est l'ordonnateur des fonds. Il est assisté d'un vice-président, qui représente l'entreprise, et d'une communauté villageoise ou une Organisation de la société civile (OSC) qui assure la trésorerie.

Les projets à financer reflètent les besoins réels des populations bénéficiaires en

ce que ces derniers sont associés sur tout le cycle du projet : de l'identification à la mise en œuvre et à l'évaluation. Ce travail se fait de commun accord avec une équipe dénommée : Coordination du Conseil de concertation, dirigée soit par le directeur départemental de l'Economie forestière soit par son chef de service. Cette coordination élabore les projets avec l'appui des services sociaux de la CIB et d'UFO. Ces projets sont étudiés et présentés par les populations au président du conseil qui réunit le bureau du conseil de concertation pour les valider.

Les projets validés sont proposés au conseil de concertation réuni en session annuelle, pour la validation finale donnant droit au financement.

Le décaissement nécessite trois signatures : la signature du président, celle du comptable, qui est soit une OSC soit une communauté villageoise, et celle de l'entreprise. Le compte bancaire du conseil de concertation obéit à cette orthodoxie.

La durée de vie du conseil de concertation dépend de celle du plan d'aménagement auquel elle est liée, souvent c'est 30 à 40 ans.

L'initiative a reçu un accueil favorable au niveau des bénéficiaires que sont les populations.

« C'est avec beaucoup d'enthousiasme que cette initiative a été accueillie,

parce que c'est même l'instance de dialogue, de débats, de démocratie et de participation. Car ce conseil est représentatif de toutes les couches engagées au développement. Nous avons les femmes, les paysans, agriculteurs, les

peuples autochtones, les habitants des villages et les intellectuels. C'est un vrai brassage que nous avons à ce niveau où cohabitent l'intelligence traditionnelle et l'intelligence moderne. Ce qui fait que le conseil de concertation fonctionne bien. Les besoins pour les projets viennent totalement

des populations. Nous les aidons à monter ce qu'on appelle : des projets bancables. Ce sont elles qui proposent et nous regardons comment monter un projet rentable pour ces bénéficiaires », explique Dieudonné MENGObI, Président du Conseil départemental de la Sangha.

Dieudonné MENGObI a, également, présenté quelques projets financés par ce fonds. « Actuellement, nous avons une baleinière qui dessert toute la haute Sangha. A Kabo, nous avons des pirogues motorisées. A la demande des populations, une pirogue motorisée sera mise à leur disposition, parce que,

bientôt, l'exploitation forestière va s'arrêter dans la zone, sur la route reliant Ekélimba et Kabo. Nous allons acheter un moteur de hors-bord pour cette pirogue, afin de permettre aux populations de se déplacer. Vo-

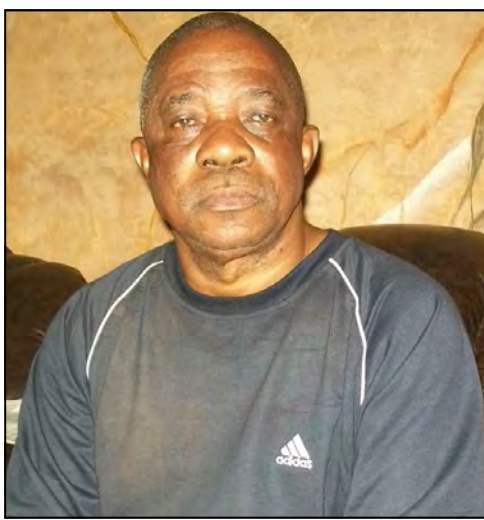
Nous ne faisons qu'enregist-

lions FCFA qui seront, bientôt, débloqués pour Ngombé. Nous venons de débloquenter, d'une manière générale, pour l'UFA (Unité forestière d'aménagement) Ngombé et UFA Pokola près de 30 à 40 millions FCFA », dit-il.

Le conseil de concertation souffre encore d'un manque de marketing

« C'est un projet noble, malheureusement nous ne l'avons pas encore bien vendu, pour que les partenaires arrivent vers nous, avec des fonds supplémentaires, pour avoir des projets de grande envergure. Chaque fois que j'ai l'occasion d'en parler, je ne manque pas de le faire. Dernièrement, j'étais à Lyon (France), où j'ai fait une communication à ce sujet. A cela, il faut ajouter que nous avons des fonds disponibles, mais il nous manque l'assistance extérieure : celle des bailleurs, par exemple. Nous demandons aux bailleurs de venir dans la Sangha, travailler avec nous, pour nous permettre de soulager, tant soit peu, ces populations qui ont eu la chance de se retrouver dans cette zone forestière. Nous remercions le gouvernement, particulièrement le Ministre de l'Economie forestière : Son excellence Henri DJOMBO, pour cette initiative heureuse », nous a confié le Président du Conseil départemental de la Sangha.

Bazin MBOUNGOU



Dieudonné MENGObI

trer les besoins des populations pour les transformer en projets. Ceci avec l'appui des organisations de la société civile comme : Sangha Assistance Médicale (SAM), Association de Molébanda, des associations outillées dans ces actions. Cette année, le Fonds a 80 millions FCFA, dans le cadre du conseil de concertation d'UFO à Ngombé. Nous avons fait une prévision des projets communautaires de 22 millions FCFA. Par rapport à la conjoncture, actuelle, d'UFO, nous avons quelques projets communautaires à financer dans des villages, à hauteur de 30 millions FCFA. Ce sont donc 50 mil-

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Mougali III Brazzaville
République du Congo
Email: pcpaongo@yahoo.fr / www.pcpa-congo.org
Tél: + 242 538 34 24 / 645 35 57

Journal édité le par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Jean-Louis VIELAJUS, Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie : Saint Paul **Tirage :** 2000 exemplaires

Montage : Service de communication du PCPA-Congo

Annulations de la dette extérieure du Congo

Des fonds pour les secteurs sociaux

Le Congo a atteint le 27 janvier 2010 le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE). Aujourd'hui, les créanciers, membres du Club de Paris ont annulé la totalité de la dette du Congo. Il s'agit de la France, l'Italie, des Etats unis et de la Suisse. Tous ces créanciers en appellent à l'utilisation efficiente des ressources de l'annulation de la dette dans les secteurs sociaux.

La France a effacé 1443 milliards de francs CFA

La signature de l'accord d'annulation totale de la dette du Congo à l'égard de la France a eu lieu, lundi 19 juillet 2010, à Brazzaville. Cet accord a été paraphé du côté congolais par Gilbert ONDONGO, Ministre des Finances et du Portefeuille public et par Jean François VALETTE, Ambassadeur de France au Congo.

Cette annulation marque l'aboutissement d'un processus avec la France depuis l'accession du Congo au point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE).

Selon l'Ambassadeur de France : « cet argent sera également utilisé pour le grand profit des populations congolaises dans tous les secteurs où les besoins sont immenses. Je pense aux secteurs de la santé, de l'éducation, aux infrastructures ».

La France, en tant que principale créancier du Congo, souligne qu'il « s'agit de deux remises de dettes dues à la Banque de France pour le compte de l'Etat, à hauteur de 372,7 millions d'euros, et à la Coface à hauteur de 273 millions, au titre de garanties de paiement accordées à des entreprises privées engagées dans des opérations au Congo ». Il est à noter qu'« un effort complémentaire d'annulation de dettes par la France, portant sur 331 millions d'euros sera

réalisé dans le cadre d'un contrat de désendettement et de développement (C2D), actuellement en cours de négociation. Cet effort complémentaire permettra de financer des projets conformes aux critères du document cadre de partenariat (DCP), signé par les deux pays. Il s'agit surtout des infrastructures d'eau, d'assainissement et de transport, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la protection de l'environnement et de la santé ».

L'Italie a annulé la totalité de la dette du Congo : 120 millions de dollars US

L'Italie a annulé la totalité de la dette du Congo envers elle. L'accord bilatéral d'annulation finale de la dette par l'Italie a été signé, vendredi 2 juillet 2010, entre l'ambassadeur d'Italie au Congo, Francesco Paolo Venier, et le ministre congolais des finances, du budget et du portefeuille public. La dette que l'Italie a annulée est estimée à 120 millions de dollars américains.

«L'Italie a, déjà, procédé à signer des accords comme celui qu'on vient de signer ce matin. C'est le couronnement d'un processus qui a déjà commencé, pour le fait que votre pays, le Congo, a atteint le point d'achèvement, pour vous, le Congo, c'est une nouvelle ère qui commence», le diplomate Italien.

La Suisse a annulé 11,1 millions de francs suisses soit environ 5 milliards de francs CFA

L'ambassadeur de la Suisse pour les deux Congo (République démocratique du Congo et République du Congo), Linus Von Castelmur et le ministre congolais des Finances et du budget, Gilbert Ondongo, ont signé, le 21 juillet à Brazzaville, un accord. L'annulation de la dette extérieure congolaise envers la Suisse, d'un montant de 11,03 millions de francs Suisse soit 5 milliards 350 millions de francs CFA. Après la signature Linus Von Castelmur, a affirmé : «Nous nous engageons à annuler cette dette et nous encourageons à ce que le pays lui-même prenne au sérieux son obligation d'utiliser cet argent pour des mesures sociales, pour le développement du pays et continuer dans la voie d'une gestion saine des finances publiques. L'objectif de cet accord est de promouvoir l'évolution économique et sociale de la République du Congo à la suite de son accession au point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés ».

L'Ambassadeur de la Suisse en appelé à la bonne gouvernance, « nous vous encourageons à utiliser le potentiel impressionnant que possède ce pays si riche pour contribuer au développement humain de votre pays. Ce, à travers une bonne alimentation, des

soins de qualité, une éducation adéquate par la création des emplois garantis ».

Les Etats Unis ont annulé 33.439.000 dollars US environ 16,7 milliards de francs Cfa

Le 15 Juillet 2010, à Brazzaville, son excellence Alan W. Eastham, Ambassadeur des Etats-Unis au Congo et Gilbert Ondongo, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo ont signé un accord portant annulation de la dette extérieure du Congo vers les Etats-Unis d'Amérique.

A l'issue de cette rencontre, l'Ambassadeur Alan Eastham a félicité la République du Congo pour avoir bénéficié de l'annulation de sa dette suite aux réformes entreprises dans le cadre de sa stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

L'objectif de cet accord est d'encourager le gouvernement afin de prendre des mesures sociales propices au développement du pays qui a accédé au point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés le 27 Janvier 2010. L'annulation de la dette extérieure du Congo vers les Etats-Unis d'Amérique est d'un montant de trente trois millions quatre cent trente neuf mille dollars Américains (33.439.000) soit 16,7 milliards FCFA. Pendant la signature de cet accord, l'ambassadeur des

USA a recommandé aux autorités congolaises de bien vouloir utiliser les économies générées par le service de la dette pour les programmes sociaux qui profiteront à la population Congolaise conformément à sa stratégie de réduction de la pauvreté, au profit des différentes couches de la population Congolaise, en s'attaquant aux problèmes qui affectent la majorité de celle-ci, y compris l'éducation et les services de santé tels que les infrastructures sanitaires et les soins de santé, la prévention des maladies, l'assainissement et l'accès à l'eau potable.

Ce sont donc les créanciers du club de paris qui ont pris l'engagement d'annuler la totalité de la dette congolaise qui a été contractée auprès de la banque américaine d'import-export du département américain de l'agriculture et de la commodity credit corporation, une grande agence aux Etats unis qui octroie les crédits agricoles.

A cette occasion, Gilbert Ondongo, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo a fait une promesse selon laquelle, le Congo utilisera à bon escient en vue d'offrir aux congolais les meilleures conditions de vie. Il saisit cette opportunité pour remercier les USA de cet acte louable.

Esther PABOU-M'BAKI

Pour d'autres informations du Programme, consultez notre site : www.pcpa-congo.org

Qu'est-ce que les contrats de désendettement et de développement ?

Les contrats de désendettement et de développement (C2D) constituent le volet bilatéral français pour l'allègement de la dette contractée au titre de l'aide publique au développement (APD). Ce volet est additionnel à l'initiative multilatérale d'allègement de la dette des pays pauvres (initiative PPTTE - Pays Pauvres Très Endettés). Les C2D correspondent à un refinancement par dons des créances d'APD :

les pays continuent d'honorer leur dette, mais aussitôt le remboursement constaté, la France reverse au pays la somme correspondante pour l'affecter à des programmes de lutte contre la pauvreté sélectionnés d'un commun accord avec l'État partenaire. Ils sont mis en œuvre à partir du point d'achèvement de l'initiative PPTTE et viennent s'ajouter aux annulations de dette consenties dans le cadre du Club de Paris. Ils représentent un volume financier prévisionnel d'environ 3,7 milliards d'euros. La remise de dette s'inscrit dans la durée puisque les échéances des prêts s'é-

talent souvent sur une vingtaine d'années, sous la forme de plusieurs C2D successifs conclus chacun pour une durée de trois à cinq ans.

Les C2D permettent à la France d'instaurer un dialogue avec les autorités des pays bénéficiaires autour de leur politique de réduction de la pauvreté et de rendre compte de l'utilisation de ces allègements de dette auprès du Parlement français.

Le C2D est un instrument de financement des CSLP (Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté) élaborés par les pays. Vingt-trois pays sont concernés : Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée, Mozambique, Madagascar, Maurice, Burundi, Ghana, Rwanda, Ouganda, Tanzanie, Sao Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Liberia, Soudan et six pays hors ZSP : Bolivie, Nicaragua, Honduras, Malawi, Myanmar et Somalie). À ce jour, neuf pays ont conclu un C2D avec la France : le Mozambique (en novembre

2001 et en novembre 2004), l'Ouganda (en mars 2002), la Bolivie (en mai 2003), la Tanzanie (en juin 2003) et la Mauritanie (en juillet 2003 et en juin 2006), le Ghana (en novembre 2004), Madagascar (en février 2005), le Nicaragua (en mars 2005) et le Cameroun (en juin 2006).

En application des directives du CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement), la préparation des C2D est assurée conjointement par la Direction Générale du Trésor et des Politiques Economiques (DGTPE) et par la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID). Pour les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), l'Agence française de développement est responsable de la mise en œuvre des C2D (instruction et exécution des points d'affectation). La DGTPE, la DGCID et l'Agence française de développement se réunissent régulièrement en comité de pilotage pour traiter des questions transversales touchant à la mise en œuvre

des contrats et faire un point rapide sur l'avancement des pays. Sur une base semestrielle, les organisations de la société civile sont associées au suivi des contrats de désendettement et de développement. En septembre 2003, le comité de pilotage a décidé de mettre en ligne les documents présentant les C2D et les programmes d'affectation y afférant. L'objectif est la meilleure information de tous, et notamment des organisations de la société civile qui ont joué un rôle déterminant dans l'adoption du processus PPTTE.

Bien que cet instrument soit récent, des aménagements ont été apportés au dispositif afin de rendre l'instrument encore plus lisible et efficace. Les ajustements opérés après cinq années d'expérience sont présentés dans une note intitulée « contrats de désendettement et de développement : rénovation des modalités de mise en œuvre ». Les financements C2D sont concentrés sur un nombre restreint de points d'affectation dans les sec-

teurs qui contribuent le plus directement à la réduction de la pauvreté. Sept secteurs, concernés par la réalisation des OMD, sont privilégiés : l'éducation ; l'eau et l'assainissement ; la santé et la lutte contre le sida ; l'agriculture et la sécurité alimentaire ; le développement des infrastructures ; la protection de l'environnement ; le développement du secteur productif. Ces points d'affectation prennent, lorsque les conditions le permettent (fiabilité de la gestion des dépenses publiques, pertinence et crédibilité des stratégies de lutte contre la pauvreté notamment), la forme d'aides budgétaires globales en soutien des stratégies de réduction de la pauvreté ou de financements harmonisés de programmes sectoriels. Une forte coordination avec les autres bailleurs de fonds est recherchée. Enfin, les sociétés civiles du Nord et du Sud doivent avoir les moyens de s'approprier ces programmes d'aide.

Source:
www.diplomatie.gouv.fr

Extrait de l'allocution de Jean François VALETTE, Ambassadeur de France au Congo, le 14 juillet 2010, à la case De Gaulle.

Le C2D, un nouveau cadre de coopération entre le Congo et la France pour 5 ans

« Cette année 2010 aura été aussi celle d'un nouveau départ sur le plan économique et financier. Le Congo subissait, en effet, depuis de longues années, les conséquences d'un endettement excessif, lié aux circonstances difficiles de son histoire récente. Nous mêmes avons œuvré, avec méthode et persévérance, pour que les efforts qu'il faisait dans l'amélioration de sa gestion, sous l'impulsion du chef de l'Etat, soient reconnus : ils l'ont, effectivement, été par les institutions financières internationales, en janvier dernier, et par le club de Paris, le 18 mars. Je me réjouis, donc, de pouvoir vous annoncer que je signerai, très prochainement, avec le ministre des finances, la remise du reliquat de la dette congolaise à l'égard de la France. Au total, la France aura donc annulé deux milliards deux cents millions d'euros, soit 1.443 milliards de francs Cfa représentant plus de la moitié de la dette du Congo. Par ailleurs, je vous annonce que nous négocions, actuellement, avec votre pays, un nouveau cadre pour notre coopération dans les cinq ans à venir, sous la forme d'un contrat de désendettement et de développement qui nous permettra de financer de nombreux projets d'infrastructures et de développement sanitaire et social ».



Jean François VALETTE

André HOMBESSA, ancien ministre de l'Information, Jeunesse et Sports, Education populaire, Culture et Arts.

« La société civile pourrait suggérer que la première année du deuxième cinquantenaire (15 août 2010 – 15 août 2011) soit celle de la réflexion »

2010, marque le cinquantenaire de l'accession du Congo à l'indépendance. Nous continuons à recueillir les avis des acteurs de la société civile, de la politique, des syndicats et du secteur privé, pour savoir la manière dont s'est exprimée la société civile pendant les cinquante ans. Et se projeter dans l'avenir.

Excellence, pendant 50 ans, que peut-on retenir de l'action de la société civile, dans sa contribution au développement du pays ?

« L'action de la société civile a été très significative pendant les cinquante ans. Je prends trois articulations : d'abord, au moment des indépendances. L'avènement du Président YOULOU a, à la base, une action des populations c'est-à-dire de la société civile. Bien sûr qu'elle-même est divisée, un tout petit peu, je prends notamment les églises qui sont divisées face à cette apparition. Mais, c'est elles qui sont à la base et qui forcent, notamment, l'avènement du Président YOULOU au pouvoir. Quelques années plus tard, en 1963, il arrive une autre articulation. C'est grâce à l'action de la jeunesse, des syndicats que des changements interviennent dans le pays, mais en conformité avec ce qui se passe dans le monde. Ce que nous avons appelé : la révolution. Ce sont les populations qui sont à la base de ce changement de 1963, notamment des syndicats, des hommes et femmes. Plus tard, en 1991, la population a dit, *les temps ont changé*. Ce changement montre, comme une espèce de rappel, un regard en arrière de cette même population, une indication d'étape fonctionnant comme un thermomètre. En 1991, malgré la cohérence du pouvoir politique qui est en place, le Président SASSOU cède, face à la pression de la société civile. La conférence nationale se tient (ndlr : 25 février – 10 juin 1991) grâce à cette

pression. A l'intérieur de chaque période, cette société civile a bien travaillé. Je prends le cas de la révolution, elle engage un travail d'éducation de la population. Le taux d'alphabétisation monte pendant cette période jusqu'à 90%, grâce à cet engagement de la population. A partir de la conférence nationale, il y a un travail qui est fait par la société civile qui se souvient des soubresauts et des souffrances qu'il y a eu dans son histoire et met l'accent sur un certain nombre d'actions. Par exemple, la lutte des droits de l'Homme ne s'ouvre qu'à partir de la conférence nationale. C'est une autre étape, par rapport à celle de la révolution, en 1963, où les objectifs étaient différents par rapport au contexte international ».

Y a-t-il eu un dialogue difficile entre la société civile et les pouvoirs publics ?

« Si ! Parce qu'il y a, d'abord, une confusion nette, entre les populations et la politique. Du fait qu'au niveau du pays, l'un des problèmes majeurs que nous avons est l'avancement vers la nation c'est-à-dire vers une unité d'action des différents groupes sociologiques. Il y a eu une difficulté de coopération entre le politique et la société civile. Le politique, à un moment donné, a voulu utiliser cette base sociologique pour s'asseoir politiquement. C'est une des difficultés. La deuxième difficulté, c'est la peur du politique. La politique est assise sur un environnement sociologique précis, en empêchant d'autres d'entrer

dans le cercle créé. Le Congo, c'est 52 groupes sociologiques, s'il n'arrive au pouvoir qu'un seul groupe sociologique, et alors les 51? Voilà donc le problème réel. Il y a eu une peur de la part du politique. Troisièmement, l'autre difficulté était due, aussi, à la confusion, même, au niveau de la société civile, elle-même, des objectifs qui étaient les siens. Elle a pu fonctionner comme une espèce de marché du politique. Face à des problèmes conjoncturels, notamment la pauvreté, il y a eu donc affaiblissement de la participation donc de la société civile ».

En termes de perspectives, de quelle manière la société civile doit-elle s'exprimer pour contribuer au développement du pays, pour mieux dialoguer avec les pouvoirs publics, bailleurs et avec elle-même ?

« Si on veut changer quelque chose, il faut connaître ce qu'on veut changer. On ne peut pas parler de changement si on ne sait pas où on se trouve. Concernant le changement, je vois ce qui manque de plus au niveau de notre population. Ce qu'elle doit acquérir, ce sont les fondements d'une nouvelle culture. En analysant le contexte, aujourd'hui, comme la société l'a analysée en 1963, 1991, et si, en 2010, nous pourrions, nous poser la question : de quoi notre société, d'aujourd'hui, a besoin ?

Dans quel contexte vivons-nous? Sommes-nous seuls? Dans l'environnement international actuel, avons-nous à apporter quelque chose ou devons-nous subir? Et au niveau de l'homme, etc.? Dans le concept de développement, on entend plus par déve-



André HOMBESSA

veloppement des usines qui apparaissent, de l'agriculture développée, etc. Et si on entendait par développement la présence de l'homme, la qualité de l'homme et sa place dans cette société? En ce moment là, le mot développement inclut l'élément culturel qui est très important. Il est important de fixer les objectifs. Et pour ce qui sera demain, je me baserai plus sur les éléments d'une autre culture où il y a deux éléments essentiels :

1)- que la population soit consciente que si elle n'est pas impliquée dans le changement qui vient, la construction ne se fera pas. Ce, quels que soient les hommes politiques qui puissent y avoir. 2)- que si elle veut s'impliquer, réellement, il faut qu'elle sache

s'organiser. Il faut être ensemble pour pouvoir réfléchir et non pas seul.

3)- dans l'aspect d'ensemble, que la population essaie de dépasser les clichés qu'on lui a donnés: « *Que si des gars s'organisent à Makoua, c'est un danger, que s'ils s'organisent à Boko, c'est un danger* ». Il ne faut pas que les gars qui sont à Kinkala aient peur des gars qui sont entraînés de s'organiser à Gamboma. Prenons le cas de la France, ceux qui sont à Nantes et qui ceux qui sont, par exemple, vers le sud, à Nice, ont-ils la même mentalité, le même comportement? Et quand ils se réunissent, vont-ils chercher les gars de Nantes pour les mettre à Nice pour qu'ils soient Français? Non! Qu'ils s'organisent à Nice, Nantes, ils se considèrent comme Français. Les agriculteurs pourront s'organiser à Boko, ils ne sont pas des Bakongo comme tels, ils sont congolais. Les gars s'organisent à Lékana, ils ne sont pas catalogués Tékés comme tels, ils sont congolais. L'Etat a la fonction de gérer tout cela. Si la population quitte ces dimensions, cela devait pouvoir nous aider. 4)- C'est la peur du politique. Il faut la vaincre. Je ne sais pas comment la combattre. Mais, la société civile devait pouvoir travailler pour enlever la peur au politique vis-à-vis d'elle. La société civile est l'élément qui aide à avancer. Je suis d'une région qui a une culture, l'un des proverbes de cette culture dit : « *la force du crocodile se situe dans sa queue* ».

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

Cela veut dire que, quels que soient les hommes politiques que vous pouvez choisir à la tête, si la population n'est pas solidaire avec eux, vous perdez du temps. Les hommes politiques n'ont pas à avoir peur de la population, tout comme la population n'a pas à avoir peur d'eux. La société civile pour être efficace, doit dialoguer avec l'autre, doit savoir s'organiser. S'organiser non pas dans un but de conquête du pouvoir politique, encore que c'est son droit le plus absolu. Mais, choisir les méthodes, si on doit changer des responsables, par exemple : les méthodes inspirées par la séquence de 1991 c'est-à-dire que les changements ne viendront

pas par la force, mais par l'adhésion des populations à une orientation politique donnée ».

Comment le politique peut vaincre la peur envers la société civile ?

« Pour le politique, c'est difficile de vaincre cette peur parce que, souvent, quand on est à ces postes, on veut y rester. Et on voit la population beaucoup plus comme une menace que comme l'élément de gestion. Le politique a souvent peur, or la peur conduit à des actions souvent défensives donc insensées ».

En guise de conclusion, qu'auriez-vous à ajouter ?

« C'est une erreur de la part de la population de se morfondre, disant, en accusation vis-à-vis du pouvoir politique. Les hommes que

vous choisissez doivent vivre au sein de la population et connaître ce que pense la population. Comme être seul n'est pas efficace pour atteindre les politiques. Il convient de s'organiser, pour rencontrer ceux qui dirigent le pays. Cet élément, pour moi, est essentiel. Que la population n'ait pas peur d'approcher ces responsables. Je prends un cas simple: les municipalités à Brazzaville. Est-ce que les quartiers arrivent à parler avec les Maires ? Entre-nous, est-ce que les Maires interdisent aux populations du quartier d'aller leur parler ? Mais, ce n'est pas chacun qui peut aller voir le Maire. On peut se concerter et envoyer trois ou quatre amis pour dire qu'ils sont le résultat des foyers du quartier. Voici ce

que nous pensons. C'est là l'aspect de l'organisation dont je parle. Le Maire n'aura pas peur, il sait que c'est une contribution qu'on lui apporte. D'autant que ce sont ces populations qui doivent jouir de son action. La décentralisation, c'est la même chose. Les Préfets qui sont là ou les Sous-préfets, etc. sauf si c'est la faute de ces autorités. Est-ce que la population est organisée pour aller voir ces autorités et leur parler ? Il n'y a pas une conscience au niveau de la population. C'est parce que, aussi, jusque là, on a pensé que se rapprocher du Sous-préfet, c'est beaucoup plus en violence qu'en contribution. Aujourd'hui, c'est une mentalité à changer, complètement. Le dernier aspect, c'est la formation de cette

société civile. Pour changer il faut connaître, et pour connaître, il faut avoir l'ambition d'apprendre et avoir la conscience qu'on ne sait pas, on avance là où il faut pour apprendre. C'est cela qui fera que et les responsables et la société civile, ensemble, puissent marcher vers les objectifs du changement. Puisque la société civile doit s'organiser, se former, pour être force de propositions, de dialogue, afin de vaincre la peur, elle pourrait, dans le deuxième cinquantenaire de l'indépendance du pays, suggérer : la première année de ce cinquantenaire (15 août 2010 – 15 août 2011) année de réflexion ».

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI et Alain Francis MBEMBA

« Le cinquantenaire est un jubilé, donc une heure « H », qui est, pour nous, un nouveau départ... nous avons à prendre des résolutions de s'orienter vers de nouvelles façons de faire », Monseigneur Anatole MILANDOU, Archevêque de Brazzaville

« En ce qui concerne l'Eglise, elle s'est exprimée en appliquant les recommandations de Jésus. Ce qu'il nous a demandé de faire : aller dans le monde entier annoncer la bonne nouvelle, enseigner toutes les nations. Je pense que c'est à cela que l'Eglise s'est appliquée à faire jusqu'ici. L'Eglise se considère comme une mère et une éducatrice, donc elle a enseigné. C'est tout un programme parce qu'il faut faire du chrétien un prêtre, prophète et roi. Je peux parler plus spécifiquement du chrétien-roi. L'Homme est le roi de la terre, il doit transformer cette terre. C'est une certaine manière de faire, recommandée par Dieu : il faut qu'il y ait la justice. Il faut qu'il participe réellement au développement du pays » affirme l'Archevêque de Brazzaville. Dans le cadre de la pastorale du développement l'Eglise s'est investie dans le développement, en cadrant ce développement à ce que veut la Bible, c'est-à-dire un homme, dans sa dignité, vit de ce qu'il produit. Le prélat, pense que « L'Eglise, quand elle arrive au Congo, crée des écoles parce qu'il faut former le citoyen. La première manière de participer au développement d'un pays, c'est d'éduquer les populations. C'est ce que l'Eglise a fait. L'Eglise s'est occupée, vraiment, de l'Education. En

éduquant, on participe au développement d'un pays. Le fait de créer les écoles, d'instruire les gens, d'enseigner, de former le citoyen, c'est un des aspects de la participation de l'Eglise au développement du pays ». La formation des citoyens a beaucoup plus porté sur les mouvements de jeunesse, au sein de l'Eglise. C'est ainsi que Mgr Milandou, apportant l'éclairage nécessaire, déclare : « Il y a aussi eu ce qu'on appelle les Jeunesses. L'Eglise s'est occupée de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne), et de la JEC (Jeunesse Etudiante Chrétienne) pour en former l'élite. L'Eglise faisait du militantisme. Elle a formé les premières élites du Congo. Les élites qui sont sorties de Chaminate, du Collège Javouhey qui était une grande école des filles, du lycée Champagnat de Makoua qui était une école célèbre confiée aux Frères maristes. Les Sœurs ont été de beaucoup dans l'éducation des filles. A côté de cela, dans les paroisses, il y avait des Prê-

tres ou Frères qui tenaient des ateliers de menuiserie, des garages qui ont servi à l'éducation des jeunes pour participer au développement du pays ». « Il y a eu, aussi, ce qu'on appelle, les commissions Justice et Paix qu'on a créées dans les paroisses, au niveau de chaque diocèse. Ceci, pour, non seulement éduquer les chrétiens, mais aussi, pour leur apprendre l'enseignement social de l'Eglise » explique Mgr Milandou. **Après avoir formé les élites, il y a eu comme un retournement contre l'Eglise : les difficultés naissent ipso facto, la cohabitation devient insoutenable.** « Il y a eu des difficultés. C'est, d'abord, quand on adopte l'idéologie marxiste léniniste qui est une nouvelle idéologie qui nie Dieu, par

rapport à tout ce que l'Eglise enseigne. C'était un marxisme-léninisme athée qui va pratiquement contre le christianisme. Cette idéologie enseignait que, la religion était l'opium du peuple. C'était une grande difficulté. Il y a eu, après, la nationalisation des écoles. Les mêmes écoles qui ont formé l'élite actuelle, mais on les a nationalisées. Cela a été, pour nous, une pilule difficile à avaler. Il y a eu des guerres avec des exactions et des violations des droits humains devant lesquelles l'Eglise ne pouvait pas se taire, que l'Eglise ne pouvait pas voiler », c'est en ces termes que l'Archevêque de Brazzaville présente la situation. Quand il aborde la situation action, on lit en lui l'espoir. Un espoir pour relancer les choses, comme à la période des missionnaires, et aussi une reprise des structures. « Aujourd'hui, tout le monde se rend compte que le système éducatif a périclité. L'Eglise avait mis en place une organisation difficile à rattraper, aujourd'hui. Les prêtres faisaient du ministère dans les régions, au plus profond de notre pays. Et qui pouvait mieux contrôler un enseignant si non le prêtre ? Le prêtre qui était, vraiment, aux confins du pays, en contact avec les populations, entraîné de contrôler l'école, les enseignants. C'est tout

cela qu'on est venu briser, et finalement on n'a pas remplacé. L'Eglise a repris pied dans l'enseignement, pour former le citoyen congolais. Aujourd'hui, on parle d'incivisme, d'anti-valeurs. Il faut continuer d'encadrer le citoyen. Cette question me fait penser à la sincérité et la vérité dans lesquelles nous devons nous exprimer » dit-il. **Un nouveau départ, des résolutions nouvelles avec des nouvelles manières d'agir** Mgr Anatole Milandou le dit, en d'autres termes, dans sa manière de présager, l'avenir notamment le centenaire. Ainsi, il affirme : « Le cinquantenaire est un jubilé, donc une heure « H » qui est, pour nous, un nouveau départ. C'est une révision de vie, c'est-à-dire si on s'était pris à temps, c'était de voir qu'est-ce qui a marché ? Et qu'est-ce qui ne l'a pas été ? Pour prendre, vraiment, des résolutions, pour dire que nous mettons le cap sur un nouveau cinquantenaire. Nous allons vers le centenaire de l'indépendance, donc cap sur le centenaire de l'indépendance du Congo. Ce qui fait que nous avons à prendre des résolutions de nous orienter vers des nouvelles façons de faire ».

JDM.



Mgr Anatole MILANDOU